



Comité Territorial Aube – Haute Marne de Basket-ball

5 rue Marie Curie - 10000 Troyes

03 25 78 01 77 - cabb2@wanadoo.fr - www.basketcd10.fr

Assemblée générale ordinaire Samedi 05 septembre 2020 à 09h45 Centre Sportif de l'Aube 10000 Troyes

Projet de Procès-verbal des résolutions

1 – Commission des opérations de surveillance électorale

Projet de résolution

L'assemblée générale prend acte de la déclaration du président de la commission électorale, confirmant que le quorum fixé à 764 voix pour que l'assemblée générale puisse se tenir est atteint. Le quorum correspond à 50% des effectifs licenciés au 31 mars 2020 des structures affiliées, soit 1527 voix.

Nombre de clubs présents et représentés :	18	Nombre de voix :	1524
Nombre de clubs absents :	1	Nombre de voix :	3

Clubs non à jour avec la trésorerie au 30/06/2020 : **1 CRBB**

2– Election du Secrétaire de séance

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décidé de désigner, en qualité de Secrétaire de séance MONSIEUR Pascal BARTHELEMY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

3 – Prorogation des mandats

Projet de résolution

L'Assemblée Générale après en voir délibérée, décide suite à la crise sanitaire du Covid 19, de la prorogation : des mandats des instances dirigeantes, comité directeur et tenue de l'assemblée générale le 05 septembre 2020, ainsi que du mandat du délégué du comité territorial 10-52, monsieur DOMONT Jacques pour l'assemblée générale FFBB du Touquet du 17 octobre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4 – Rapport moral du secrétaire général

Projet de résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport moral du secrétaire général du comité territorial 10-52 est invitée à se prononcer sur ce rapport moral :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5 – Rapport financier

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le

31/12/2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par :

Pour : 11 clubs représentant 766 voix

Contre : 4 clubs (SSB-BST-PLB-USV) représentant 496 voix

Abstention : 3 clubs (BCC-ET-ASFR) représentant 262 voix

6 – Affectation du résultat

Projet de résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à 9 864.45 € en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 48 120.90 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

7 – Rapport spécial du commissaire aux comptes

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R612-7 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

8 - Budget 2019

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2020, qui s'équilibre à 321 745 € approuve le budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée par :

Pour : 14 clubs représentant 1028 voix

Contre : 4 clubs (SSB-BST-PLB-USV) représentant 496 voix

9 - Indemnités de déplacement des bénévoles, élus et du président

Projet de résolution

L'assemblée générale, prend connaissance de l'actualisation du barème de l'indemnité kilométrique relatif à la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la réduction d'impôt de l'article 200 du CGI, accordée au titre des dons consentis à des organismes sans but lucratif et d'intérêt général.

Le barème à la date de l'assemblée générale est de 0.319 €.

L'assemblée générale après en avoir délibéré décide l'application de ce barème.

Cette résolution est adoptée par :

Pour : 14 clubs représentant 1028 voix

Contre : 4 clubs (SSB-BST-PLB-USV) représentant 496 voix

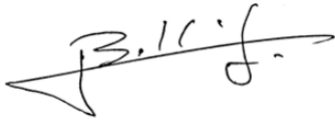
10 - Quitus aux membres du comité directeur

Projet de résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves au Comité directeur pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale du 07 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Le secrétaire de séance
Pascal BARTHELEMY



Le président
Jacques DOMONT

